

Publié par : marie-ange.torres
Date de dépôt : 10/03/2026
Date de retrait : Non défini



CERTIFICAT D’AFFICHAGE de dépôt d’une demande de certificat d’urbanisme d’information

Publié le 10/03/2026

Cadre réservé à la mairie

Le projet **Certificat d’Urbanisme d’information**
Sur un terrain situé à : **Avenue du Golfe 13110 PORT DE BOUC** ayant fait
l’objet d’une demande enregistrée sous le n° **CU 013 077 26 00004**,
déposée à la mairie le : **02/03/2026**
par : **SELARL KEVIN RAFFANEL ET EVE MALARTRE**,
fera l’objet d’un accord tacite^[2] à défaut de réponse de l’administration un
mois après cette date.

Cachet de la mairie



* Dans le cadre d’une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

[1] Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c’est le cas notamment des travaux situés dans un site classé. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n’entre pas dans ces cas.

[2] Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande